



fédération
française
des échecs

GUIDE DES EXAMENS

Direction Nationale de l'Arbitrage

AOÛT 2018

L'intelligence du jeu, 
l'émotion du sport

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPES FONDAMENTAUX	3
QUELLES SONT LES UV A PASSER ?	4
COMMENT S'INSCRIRE A UNE SESSION ?	5
COMMENT SE DERoule UNE SESSION ?	6
QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHEC ?.....	7
RÉSULTATS - COMMENT OBTENIR VOTRE TITRE D'ARBITRE ?	8
LEXIQUE	9
INFORMATIONS DE CONTACT.....	10

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Au sein de la Direction Nationale d'Arbitrage, l'ensemble de nos examens constitue l'un des fondements de notre tradition fondée sur le principe essentiel d'égalité d'accès aux titres d'arbitres.

La Fédération Française des Echecs doit pouvoir compter sur un corps arbitral de qualité.

Le respect des conditions règlementaires d'organisation et de déroulement des épreuves est déterminant pour assurer l'intégrité et la sincérité de ce mode de recrutement.

La Direction Nationale de l'Arbitrage demande à chaque licencié qui s'engage dans un cursus d'arbitre fédéral de respecter scrupuleusement les modalités et les consignes qui sont données par les bénévoles qui ont accepté de prendre en charge le processus de l'examen.

La directrice du Pôle Examens est chargée de piloter l'ensemble des opérations et les Directeurs Régionaux d'Arbitrage sont les cadres avec qui elle travaille pour mettre en œuvre les sessions.

Les pages suivantes recensent ce qu'un candidat doit savoir à propos des examens et ont pour objectif de préciser les aspects pratiques.

QUELLES SONT LES UV A PASSER ?

- Pour devenir Arbitre Jeune (AFJ) : Obtenir l'U.V.R. (Unité de Valeur Règles du Jeu) durée : 2h

- Pour devenir Arbitre Fédéral de Club (AFC) : Obtenir l'U.V.R. (2h) et l'U.V.C. (Unité de Valeur Compétitions Fédérales) durée : 2h

- Pour devenir Arbitre Fédéral d'Open (AFO) : Obtenir l'U.V.O. (Unité de Valeur Organisation) durée 1h et l'U.V.T. (Unité de Valeur Tournoi) durée : 3h

COMMENT S'INSCRIRE A UNE SESSION ?

Après avoir suivi un stage homologué par le Directeur de l'Education, vous êtes autorisé à passer ces épreuves écrites.

Il s'agit d'un examen national (mêmes sujets, mêmes modalités de correction, mêmes dates pour tout le monde).

Pour l'inscription à ces U.V., votre Directeur Régional de l'Arbitrage (D.R.A.) est votre interlocuteur unique. C'est lui qui vous renseigne, valide votre candidature, l'enregistre et la transmet à la Directrice du Pôle Examens. C'est lui qui vous convoque dans le centre d'examen que vous aurez choisi.

Il est possible de passer ces épreuves écrites dans une autre ligue. Dans ce cas, vous sollicitez cette autorisation en vous adressant directement au D.R.A. de cette ligue (en prenant soin de prévenir votre D.R.A.).

COMMENT SE DEROULE UNE SESSION ?

- Les dates des sessions figurent sur le calendrier fédéral : Attention à la date limite d'inscription diffusée sur le site fédéral à la rubrique arbitrage.
- Les examens se déroulent le samedi en alternance : matin / après-midi.
- Soyez ponctuel, avant l'épreuve le surveillant pourra éventuellement être amené à donner des consignes et directives.
- Le surveillant sera muni d'une clef USB pour donner les sujets aux candidats.
- Le candidat doit apporter son propre matériel, son ordinateur (sur le disque dur duquel il aura placé ses documents avant le jour J) dont la batterie est suffisamment chargée, et/ou avec un prolongateur électrique au cas où la salle permet de se brancher sur des prises de courant.
- Tous les documents sont autorisés (version papier ou version numérique) sauf les annales constituées de sujets et de corrigés.
- Il est interdit de téléphoner ou de se connecter sur internet pendant les épreuves.
- Pas de communications entre les candidats ou avec l'extérieur.
- Tout problème rencontré au cours de l'épreuve est obligatoirement mentionné sur le procès-verbal de la session par le surveillant.
- Sur place un numéro d'anonymat vous est attribué, vous devez inscrire ce numéro dans l'en-tête du document.
- Ne jamais inscrire votre nom ou numéro de licence, ni aucun signe susceptible de permettre une identification.
- Le candidat remettra son travail en l'enregistrant sous son numéro d'anonymat suivi du type d'U.V. au surveillant.

QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHEC ?

En apprenant un échec à un examen, la déception est parfois amère et vive. C'est compréhensible. Mais il faut absorber cela de façon constructive et remettre le pied à l'étrier en cherchant à progresser.

Ré-inscrivez-vous, la réussite sera sans doute au rendez-vous !

Lisez et/ou relisez vos cours, analysez le corrigé de l'épreuve, obtenez des conseils en vous adressant par exemple à votre D.R.A., à votre formateur ou à un cadre de l'arbitrage.

Votre copie a fait l'objet d'une correction soignée, effectuée par un expert. Il est peu probable qu'il y ait eu une erreur d'évaluation.

RÉSULTATS - COMMENT OBTENIR VOTRE TITRE D'ARBITRE ?

Le D.R.A. est le seul cadre de l'arbitrage qui communique les résultats aux candidats.

Les résultats qui sont enregistrés par la D.P.E. ne concernent que les U.V. et sont insuffisants pour accorder un titre. Seul le Directeur des Titre dispose de l'ensemble des éléments portant sur le cursus de chaque arbitre.

Vous devez donc télécharger sur le site fédéral un formulaire de demande de titre, le compléter avec soin puis l'envoyer au Directeur des Titre.

LEXIQUE

U.V.R. : Unité de Valeur Règles du jeu

U.V.C. : Unité de Valeur Compétitions Fédérales

U.V.O. : Unité de Valeur Organisation

U.V.T. : Unité de Valeur Tournoi

D.R.A. : Directeur Régional de l'Arbitrage

D.P.E. : Directrice du Pôle Examens

D.T. : Directeur des Titres

INFORMATIONS DE CONTACT

CHANTAL HENNEQUIN DIRECTRICE DU PÔLE EXAMENS

soshin64@gmail.com



Direction Nationale de l'Arbitrage

Fédération Française des Echecs

1 rue Ernest Hemingway, 78370 PLAISIR

Tél 01 39 44 65 80

Télécopie 01 30 69 93 15

<http://echecs.asso.fr>

